



Produit de protection du bois. Micro Emulsion (ME) concentrée à diluer

Fonction	Emploi	Catégorie d'utilisateurs	Type de bois
Fongicide	Traitement Préventif temporaire – Sciages frais Traitement Préventif – Classe d'emploi 3	Industriel - Scieurs, etc.	Bois de construction : - Menuiseries (fenêtres, etc.), - Bardages, etc. Bois d'emballage : - Palettes - Palox Bois d'ameublement Bois massif Matériaux à base de bois Résineux/Feuillus

Propriétés physico-chimiques

Micro émulsion (ME) concentrée
Aspect : liquide incolore
Densité (20°C) : 1 kg/L
pH : neutre
Point éclair : >99°C (inflammable)
Sans odeur
Substances actives biocide :
- IPBC
- Propiconazole
- Tébuconazole

Efficacité

Efficacité fongicide

1) Efficace contre :
- les champignons de bleuissement de bois frais,
- les moisissures,
en traitement préventif temporaire des sciages frais, sous climats tempérés.

La durée de protection, sous-jacent à un séchage continu et sans ré-humification, n'excède pas 6 mois.
Produit non curatif

Les performances d'AXIL® 2000 ont été établies à partir de l'essai normalisé d'efficacité fongicide des produits de protection temporaire des sciages frais : XPCEN/TS15082 (essai de champ).

2) Efficace contre :
- les basidiomycètes ((pourriture/moisissures cubique (brunes)),
(e.g. *Coniophora puteana*, *Gloeophyllum trabeum*, *Poria placenta*)
en traitement préventif des bois de construction.

Les performances d'AXIL® 2000 ont été établies suivant la norme EN599 (Durabilité du bois : Critères de performance des produits préventifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques) afin de pouvoir garantir une protection au bois contre les risques des classes d'emploi 1, 2, et 3.2 telle que définie dans la norme EN335, à partir des essais normalisés d'efficacité préventive :
- EN113 contre les basidiomycètes.

Ces contrôles d'efficacité ont été effectués après l'épreuve de vieillissement accéléré EN73 (épreuve d'évaporation) et EN84 (épreuve de délavage) afin de garantir la durabilité du produit appliqué AXIL® 2000.

Mise à jour : Janvier 2024



Application

Traitement Préventif – Classe d'emploi 3 : Le traitement s'effectue par application de surface (pulvérisation automatisée, flow coating (déluage))

Traitement Préventif temporaire – Sciages frais : Le traitement s'effectue par application de surface (trempage court).

L'effet du traitement est immédiat et est optimal dès l'étape de fixation.

L'aspect du bois n'est pas affecté par le traitement réalisé avec le produit AXIL® 2000.

AXIL® 2000 est compatible avec tous les types de finitions.

Bien homogénéiser le produit avant application.

Préparation du produit prêt à l'emploi

Traitement	Application	Dilution AXIL® 2000
Traitement Préventif temporaire – Sciages frais	Trempage court	5L AXIL 2000 = 100L de produit prêt à l'emploi (soit 5L AXIL® 2000+ 95L eau = Dilution 5%) Diluer AXIL® 2000 dans l'eau sous agitation douce
Traitement Préventif – Classe d'emploi 3	Trempage court Aspersion	10L AXIL 2000 = 100L de produit prêt à l'emploi (soit 10L AXIL® 2000+ 90L eau = Dilution 10%) Diluer AXIL® 2000 dans l'eau sous agitation douce

AXIL® 2000 est miscible en toute proportion avec l'eau et est facilement homogénéisable.

Contrôle des bains de traitement

Des contrôles périodiques peuvent être effectués par nos soins avec prélèvements réguliers des bains de traitement aux fins d'analyses plus fines dans nos laboratoires. N'hésitez pas à consulter les équipes techniques et commerciales du Groupe Berkem au +33 5 64 31 06 60.

Précautions d'emploi

Ne pas traiter les bois gelés.

Faire un essai préalable sur les bois exotiques ou riches en tanin.

Les extrémités et les coupes doivent être traitées pour garantir l'efficacité du traitement.

Retraiter les bois en cas de ponçage, coupe, etc.

Traitement Préventif temporaire – Sciages frais :

Pour que le traitement soit efficace, les sciages doivent provenir de grumes saines, donc abattues depuis 48h au maximum, ou protégées. AXIL® 2000 doit atteindre la totalité de la surface des débits. Cela implique que les débits doivent être débarrassés de leur écorce, du liber et de sciure et que le bois doit être disposé de façon à permettre à AXIL® 2000 d'atteindre toutes les surfaces à traiter.

Traitement Préventif – Classe d'emploi 3 :

Les pièces en bois à traiter doivent avoir un taux d'humidité < 25 %.

Pour un usage extérieur, le bois traité de classe 3 doit être revêtu d'une couche de protection. Un test préliminaire doit être réalisé pour le traitement de bois exotique ou riche en tanin.

Nettoyage du matériel

Rincer le matériel et les équipements (produit non séché) à l'eau.

Consommation

Traitement préventif : 15 à 20L/m³

Les consommations de l'AXIL 2000 sont données pour le prêt à l'emploi et varient suivant les essences, les sections et le mode d'application.

Séchage-Fixation

Fixation : 4 h après égouttage, sous abri, dans un environnement étanche.

Le bois traité doit être égoutté au-dessus d'un bac de trempage qui récolte le liquide. Le bois traité est considéré comme égoutté dès que le bois ne coule plus.

Temps de séchage : de 24 à 48 h, en atmosphère ventilée, dans des conditions normales (en fonction de la nature du bois, de sa capacité d'absorption et des conditions atmosphériques).

Après traitement, le bois doit être systématiquement entreposé à l'abri du mauvais temps pour au moins 24 heures et ne peut pas être exposé aux mauvaises conditions météorologiques jusqu'à ce qu'il ait atteint le taux d'humidité nécessaire pour être utilisé.

Traitement Préventif temporaire – Sciages frais :

Les débits mis à sécher sur parc ne doivent pas subir de ré-humidification pendant cette période.

Les piles de bois doivent être surélevées par des supports appropriées et sains et alignés, si possible, perpendiculairement à la direction des vents dominants.

Les bois doivent être séchés sur des baguettes de bois sain et sec traités préalablement contre les champignons et d'une section correspondant à l'épaisseur des débits, afin de permettre la circulation de l'air entre les lits.

Mise à jour : Janvier 2024

Le séchage bois sur bois n'est pas recommandé.

Le parterre du parc de stockage doit être drainant de façon à éviter la stagnation d'eau, favorable au développement de champignons. Entretenu, il doit être désherbé ou fauché ras, et débarrassé de tous déchets ou pièces de bois en mauvais état sanitaire, source de contamination.

Sécurité de l'utilisateur et Environnement

Se référer aux informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité du Produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris - France, téléphone : +33 1 40 44 30 00).

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Classification-Etiquetage

Voir FDS.

Sécurité de l'utilisateur

Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.

Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.

Port d'EPI obligatoire : gants en latex, néoprène, ou nitrile pour les mains ; lunettes à coque, masque à cartouches, casque, masque, écran facial pour la tête, le visage et les yeux ; vêtement de travail, chaussures de travail ou bottes pour le reste du corps.

Stockage

Conservé le récipient d'origine hermétiquement fermé et dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Conservé le produit dans des conditions standards de température, à l'abri du gel.

Veillez à une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker sur aire étanche ou sur zone de rétention.

Durée de vie dans les conditions de stockage spécifiées : 2 ans.

Environnement

Le résidu de produit, l'emballage et tout autre déchet lié au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet, et traités en centre spécialisé conformément à la réglementation en vigueur.

Les pertes liées à l'application du produit doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Pendant la totalité de la période de traitement du bois, il est nécessaire de s'assurer qu'aucun constituant du produit ne parvienne dans le sol.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Le bois fraîchement traité doit être stocké après son traitement sous abri ou sur une surface en dur imperméable, ou les deux, pour éviter des pertes directes dans le sol ou les eaux.

Mise à jour : Janvier 2024